



## ET TOTAL IMPOSA LES TÉLÉCONGÉS...

### Résumé de l'épisode d'avril...

Si vous n'avez pas lu l'alerte nouveauté d'avril, il faut vous faire un résumé de ce qui s'est passé le mois dernier en matière de congés.

Le 1<sup>er</sup> avril, Patrick Pouyanné s'exprima pour demander aux salariés de faire preuve de solidarité (avec qui, on se demande toujours...) en posant des jours de congés pendant la période de confinement.

Le poisson d'avril n'ayant pas été confirmé, ses disciples zélés traduisirent cette déclaration en une note blanche à destination des managers, leur demandant, en résumé, « d'encourager fortement, voire d'imposer si nécessaire » la prise de congés en avril et de l'interdire en mai. Pour augmenter la pression sur les salariés, le Compte Epargne Temps fut

fermé, en reniement complet de la signature de l'accord du même nom.

Le 10 avril, la direction sortira finalement une fiche de questions réponses à l'intention des salariés. Cette fiche, de meilleure qualité que la note précédente, n'en conservait pas moins le même objectif, forcer les salariés à poser des congés en évitant toute négociation avec le contre-pouvoir que sont les organisations syndicales représentatives (OSR).

Il y aura bien quelques tentatives piteuses de la direction de faire signer des relevés de conclusions par ces OSR, pour tenter de blanchir a posteriori les décisions prises, mais elles se heurtèrent à un refus unanime tant la méthode était moralement scandaleuse.

\*\*\*\*\*

### Qu'est ce qu'une entreprise respectueuse du dialogue social et de ses salariés aurait du faire ?

Ouvrir des négociations, c'est la base du dialogue social, non ? Les entreprises responsables l'ont fait en définissant les modalités pratiques de ces congés imposés, parfois en les limitant à 5 jours au lieu de 10, en tenant compte de la situation des jeunes embauchés, des cas particuliers...

Pas TOTAL, ici on impose, on ne négocie pas...ou alors sur des sujets annexes pour faire diversion... Donc nous aurons vraisemblablement un accord comprenant 50 € d'indemnités mensuelles au titre du télétravail (mais proratisées au temps de présence télétravaillé, faut quand même pas exagérer), un don de jours de congés aux associations, le maintien des salaires pour les absences COVID 19...etc

Tout n'est pas mauvais, mais on passe quand même à côté des sujets de fond.

\*\*\*\*\*

### Il me reste des congés payés (CPN) en mai, mon manager refuse que je les pose, que faire ?

Première piste, mettre dans le Compte Epargne Temps tout ce qui dépasse 20 jours, soit 8 jours (et non 5 comme indiqué dans une note récente de la direction). Il sera possible de les poser ultérieurement ou de les convertir immédiatement en cash dans le PERCO avec un abondement de 25 %.

S'il en reste encore, il faut les poser dans PH 7 quoiqu'en dise votre manager pour l'obliger à les refuser formellement pour raison impérieuse de service (et il en a le droit). Il sera alors possible de demander le report. Si vous n'avez pas pu non plus les poser en raison de congés maladie, il est aussi possible de les reporter.

**Et si vous rencontrez une difficulté, contactez-nous !**

### Pourra-t-on m'imposer des congés d'ici fin 2020 ?

Normalement, **l'employeur ne peut pas imposer de congés**, cela n'étant pas prévu par un accord. Au demeurant, l'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 permet d'imposer la prise de 10 jours de RTT / CET /récupération avec un préavis de un jour franc et ce jusqu'à fin 2020.

La question est donc de savoir si TOTAL considère que la campagne de télécongés imposés en avril constitue l'application de cette ordonnance pour l'année 2020 (il y était fait référence dans la note blanche) où si l'employeur se réserve le droit d'y recourir en arguant du fait que ce qui ont posé des congés l'ont fait de manière volontaire, n'est-il pas ? Cette question, nous l'avons posée et attendons toujours la réponse...

### Avis défavorable du CSE au retour au CSTJF, l'analyse des risques incomplète.

Le 05/05 s'est tenu un CSE sur les modalités de retour sur site. Nous ne pourrions pas détailler ici ni les mesures, ni les questions que nous avons posées, la direction nous limitant à un A4 pour les tracts, certainement pour que nous ne saturions pas la capacité des serveurs...

De manière inattendue, la direction a respecté l'obligation légale d'information et surtout de consultation des instances, ce dont nous nous réjouissons. Qui plus est, elle a accepté d'associer la CSSCT à la réflexion. Chapeau bas !

Nous aurions vraiment aimé atteindre l'apothéose avec un avis favorable aux conditions de retour sur site, d'autant que rester à la maison finit par lasser. Mais voilà, au moment où nous avons dû prendre position, il était clair que les analyses des risques n'étaient pas finalisées.

Concernant les salariés effectuant un travail à leur bureau, sur PC, les mesures présentées, qui avaient déjà nécessité un travail énorme et de grande qualité de la part du service HSEQ, apparaissaient comme d'un excellent niveau en matière de prévention.

Maintenant, quid des laboratoires, des services, de la maintenance etc...Et bien le travail d'analyse des risques n'était pas encore finalisé.

Vous signez un permis de travail si l'analyse des risques n'est pas finie ? Pour nous, c'est « Safety first » et donc avis défavorable.

Idéalement, nous aurions aimé que cet avis soit unanime, mais il manquera à l'appel une organisation syndicale qui défendait de ne pas rendre d'avis pour des raisons que nous respecterons par principe.

Maintenant, nous sommes confiant sur la capacité des salariés impliqués dans ce travail à le finaliser d'ici la fin du mois pour l'ensemble des activités concernées. Le risque zéro n'existe pas, mais le niveau de sécurité sera bien au-dessus de la moyenne.

Des regrets quand même, pourquoi cette pression pour la reprise, ne pouvions-nous pas attendre 15 jours de plus ?

Le gouvernement avait bien demandé à ce que les salariés confinés en télétravail ne reviennent pas sur le lieu de travail. Visiblement, pas chez TOTAL...

**Maintenant, et ceci est le message important, si vous pensez que malgré tout votre sécurité est en jeu, contactez nous, nous vous assisterons, nous sommes aussi là pour ça !**

## SALARIÉS EXPATRIÉS : IL Y A UN PROBLÈME

Tout ne se passe pas bien en expatriation. Certes nous avons eu une belle opération de rapatriement associée à une belle opération de communication interne. Mais qu'en est-il maintenant ?

Des résidents sont séparés de leur famille sans savoir comment ils pourront les revoir. Des rotationnels, voient leur durées de rotation augmentées, le temps en famille diminuer voire disparaître et sont agrémentées de quatorzaine à caractère carcéral version isolement.

Tous sous l'épée de Damoclès d'un système de santé local auquel ils n'ont souvent que peu confiance. Les remontées sont calamiteuses avec des « pétages de plomb » qui apparaissent.

On sait que la situation va durer, il faut donc revoir profondément le système.

Nos demandes à la direction pendant la durée de la

crise sont donc :

- Étudier la possibilité de tripler les postes de rotationnel et de doubler ceux des résidents en situation actuelle de célibat géographique.
- Primes et compensations adéquates et négociées avec les OS représentatives au SSC.
- Strict volontariat pour rester comme pour partir en expatriation.
- Annulation des mesures punitives contre ceux qui se sont retirés de leur propre initiative du pays.
- Maintien des rémunérations d'expatriation des rotationnels rapatriés en France et qui continuent de travailler pour leur filiale au rythme 7/7 12h/jour.
- Examen médical préalable à l'aptitude à la quatorzaine à l'isolement.

**RETROUVEZ NOUS SUR YAMMER SICTAME-UNSA SSC !**

**Sondage SICTAME MSI 2020 à retrouver à l'adresse ci-après, à recopier, car la direction nous interdit les liens actifs ...**  
**[fr.surveymonkey.com/r/TOTALMSI2020](https://fr.surveymonkey.com/r/TOTALMSI2020)**



**SICTAME-UNSA-TOTAL**

**TOUR COUPOLE** La Défense Bureau 4E41

**PAU** Bureau F16 CSTJ

**MICHELET** La Défense Bureau B RD 09

**SPAZIO NANTERRE** Bureau A10036



(01.47.44.76.33)

(05.59.83.59.21)

(01.41.35.75.93)

(01.41.35.34.48)